

Séance du jeudi 16 avril 2026**Membres en exercice**

: 15

Date de la convocation: 09/04/2026

Présents : 14*seize avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.***Votants: 15****Secrétaire de séance:**

Edith ESCOURROU

Présents : Hélène BENALET - TOUZAN, Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Édith ESCOURROU, Julien ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda Maria PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO, Anne - Erell TOR**Représentés:** Dominique COMBE représenté par Anick COMBE**Excusés:****Absents:****Objet: Attribution de subventions 2026 aux associations - DE_2026_0021**

Madame le maire informe les membres du conseil que mesdames Anick COMBE et Edith ESCOURROU ainsi que monsieur Julien ESCOURROU étant membre de bureau d'associations hompsoises, ils ne participeront pas au vote.

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par les associations pour l'année 2026,

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local.

Le maire propose à l'assemblée de procéder à l'attribution des subventions aux associations de droit privé selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition 2026
APECAFO	100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	100,00 €
Asso Parents d'Eleves Homps	500,00 €
BTP CFA	75,00 €
CLUB DE GYM	800,00 €
COMITE DES FETES	3 400,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00 €
ECOLE DE RUGBY OLONZAC	200,00 €
LA CALINO	650,00 €
LA LIGUE	-00 €
Mvois Sport Loisirs	200,00 €
PETANQUE HOMPISOISE	500,00 €
RESTAU DU CŒUR	700,00 €
SOUVENIR Français	100,00 €

TENNIS CLUB Minervois (Olonzac)	100,00 €
UNION NAT COMBATTANTS	200,00 €
US MINERVOIS	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
CALENDRETA LO CIGAL	1 500,00 €
ASO XV	-00 €

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

011-211101720-DE_2026_0021-DE

A G E D I

Ayant oui l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessus,
- **AUTORISE** madame le maire à prévoir ces dépenses au budget 2026.

Pour: 9 Contre: 2 Abstention: 4

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**

